



Plainte en diffamation comment formuler ma plainte

Par **fredoo68**, le **12/11/2013** à **19:19**

bonjour mon ex m'accuse d'avoir eu des dettes de jeux qui aurait eu pour consequence la venue d'un huissier chez elle(nous n'etions que concubin .le logement lui appartenant.bien entendu cela est faux et je voudrait savoir comment je dois formuler ma plainte a mon avocat car je suis déjà en proces contre elle.je vais porter plainte en diffamation mais quel mot employer et quel texte de loi apporter a ma plainte merci a tous

Par **alterego**, le **12/11/2013** à **20:36**

Bonjour,rnrnVous avez un avocat, c'est lui, homme de l'art, qui formulera la plainte. Contentez-vous de lui raconter les faits.rnrnSi vous souhaitez déposer plainte, vous-même, auprès du Procureur de la République, narrez lui les faits, rien que les faits, et surtout dispensez-vous de qualifier la plainte, lui seul étant habilité à le faire.rnrnPréciser que les faits décrits vous portent préjudice, soyez courtois et remerciez-le de la suite qu'il voudra bien donner à votre lettre. Formule de politesse. Adressez votre courrier sous pli recommandé AR et soyez patient.rnrnSoit votre plainte est recevable, soit elle subira un classement vertical, ce qui me semble le plus probable.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **13/11/2013** à **09:26**

Bonjour,rnIl vaut mieux oublier, sauf si cela vous pose un préjudice sévère, sinon une pétition

de principe n'aboutira pas.
En effet votre ex-concubine prétendra qu'ayant vu un visiteur vous concernant, vous lui avez révélé après coup qu'il s'agissait d'un huissier.
La bonne foi sera reconnue et vous aurez grassement rémunéré votre défenseur pour rien.
Par ailleurs on ne peut pas procéder au recouvrement de dettes de jeu pas plus que de dettes de bistrot (code civil art.1965).